

**Delphine Acloque, Conquérir le désert.
Recomposition des acteurs et des
territoires agricoles en Égypte,
Karthala, 2024, 252 p.**

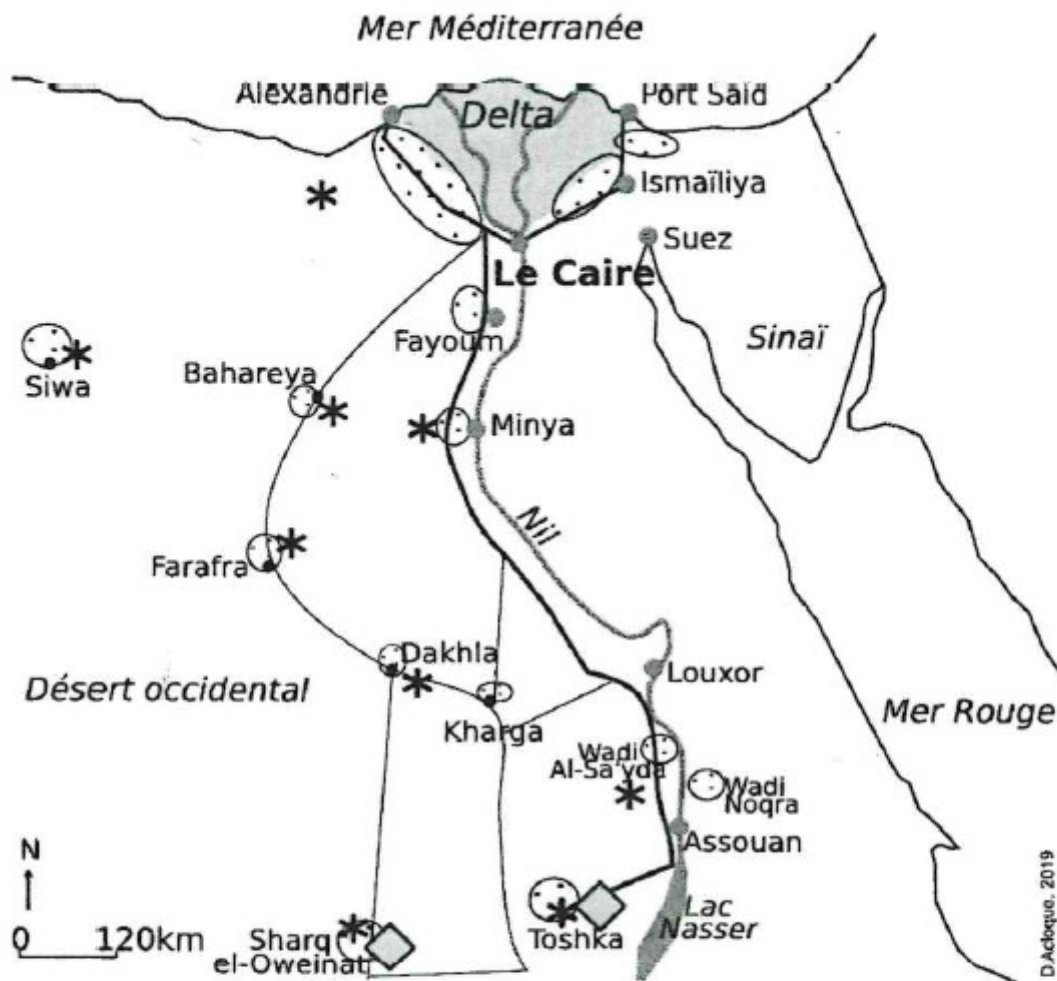
17 octobre 2024



Cet ouvrage traite de la mise en culture des terres désertiques égyptiennes, de part et d'autre de la vallée du Nil et de la péninsule du Sinaï (figure).

L'auteure s'interroge sur la contribution au capitalisme agraire égyptien de cette « mise en ressources » de nouvelles terres arides. Elle s'intéresse aussi aux implications économiques, politiques et spatiales de ces changements. Empruntant au courant de l'écologie politique, D. Acloque cherche à comprendre qui accède à cette ressource foncière, et quels sont les bénéficiaires et les perdants de la conquête de ce « front pionnier ». En 2019, les terres arides représentaient 12 604 km² (soit 3 millions de *feddan*). Elles n'abritaient que 2 % des exploitations mais représentaient 15 % de la production agricole nationale.

Principaux espaces de la conquête agricole du désert égyptien



I. "Anciennes terres" et centres urbains de commercialisation et de consommation

-  Vallée du Nil
-  Terres fertiles de la Vallée et du Delta
-  Villes principales
-  Oasis

II. Le processus de conquête de nouvelles terres à l'échelle nationale

-  Secteurs d'extension des terres agricoles vers le désert
-  Grands projets initiés dans les années 1990 en Haute-Egypte
-  Principaux sites identifiés pour le projet contemporain du million et demi de *feddans*
-  Axe routier récent ou rénové au sein du désert occidental

Source : D. Acloque

La première partie de l'ouvrage revient sur le projet de développement socio-territorial sur lequel repose la bonification agricole du désert égyptien. Dès les années 1950, il s'agissait de réduire la dépendance aux importations (en 1960, le taux d'autosuffisance en blé était de 60 %) et de projeter l'avenir du pays dans un espace inédit, vierge de divisions sociales et claniques. La deuxième partie montre le contrôle, par l'État, de ces espaces stratégiques associés à une création de revenus publics : la loi de 1964 lui

octroie la propriété des terres arides tandis que celle de 1981 définit le « foncier désertique ». La troisième partie revient sur le changement de vocation de ces terres, à partir de l'ouverture économique des années 1970-1980. L'élite entrepreneuriale qui émerge alors privilégie les cultures d'exportation maraîchères et fruitières (betterave à sucre, raisin, pomme, pêche). Le groupe Pico (famille Diab) exploite par exemple 33 km² (soit 8 000 *feddan*) sur cinq fermes dont les productions sont essentiellement destinées aux chaînes de distribution européennes. Entre 2001 et 2015, les exportations agricoles égyptiennes ont été multipliées par quatre, pour atteindre une valeur de deux milliards de dollars. L'actualité égyptienne immédiate montre le poids croissant des investissements directs étrangers dans le secteur agroalimentaire, en particulier de pays du Golfe, qui sont d'autant plus encouragés que les pressions des bailleurs internationaux sur la réduction de la dette publique égyptienne s'accroissent.

Pour autant, selon le quatrième chapitre, la coexistence de différents modèles productifs est toujours sujet à débats en Égypte, le pouvoir considérant que 30 % des terres sont destinés à de petites productions. Au cours de ces dernières années, le modèle du regroupement des producteurs en coopératives, préalable à l'accès au foncier, a fait irruption dans les discussions publiques. L'auteure met en évidence, dans un dernier chapitre, le caractère « archipélagique » croissant des terres bonifiées : une pluralité d'îlots en discontinuité physique et économique avec les terres agricoles traditionnelles.

Nathalie Kakpo, Centre d'études et de prospective

Source : [Khartala](#)